

ARRETE MINISTERIEL N° •••• / CAB.MIN/MINES/01/2024 DU....1.9.FEB..2024.... PORTANT ETABLISSEMENT DES MODELES DES FORMULAIRES AD HOC MENSUELS DES ACTIVITES DES TITULAIRES DES DROITS MINIERS ET/OU DE CARRIERES D'EXPLOITATION AINSI QUE DES DETENTEURS D'AGREMENT AU TITRE D'ENTITE DE TRAITEMENT

LE MINISTRE DES MINES

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 11 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 spécialement en ses articles 93, 202 points 36 litera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n°018/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 216 ;

Vu l'Ordonnance n°22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article $1^{\rm cr}$ A et B point 22 ;

Vu l'Ordonnance n°23/030 du 23 mars 2023 modifiant et complétant l'Ordonnance n°21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2018, spécialement en ses articles 14 et 14bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 00131/CAB.MIN/MINES/ANSK/01/2023 du 19 avril 2023 portant réglementation des activités de l'Entité de traitement, spécialement en son article 24 litera b ;

Considérant qu'il importe de définir les modèles des Formulaires ad hoc mensuels, documents dont la tenue, la publication et la transmission sont obligatoires dans le chef des titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement;



Vu la nécessité;

ARRETE

Article 1er:

Les modèles des Formulaires ad hoc mensuels des activités des titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement sont annexés au présent Arrêté.

Article 2:

Les modèles visés à l'article 1^{er} ci-dessus seront retirés, par les titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que les détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement, au Secrétariat Général des Mines ou à la Direction des Mines.

Article 3:

La tenue et la publication des Formulaires ad hoc mensuels, conformément aux modèles visés à l'article 1^{cr} ci-dessus, sont obligatoires dans le chef des titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement.

Article 4:

Les titulaires des droits miniers d'exploitation sont tenus de publier et de transmettre mensuellement le Formulaire ad hoc à la Direction des Mines, avec copies à l'Inspection Générale des Mines (IGM), à la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM), à la Division Provinciale des Mines et au Service des Mines du ressort.

Les titulaires des droits de carrières d'exploitation sont tenus de publier et de transmettre mensuellement le Formulaire ad hoc à la Direction des Carrières, avec copie à la Direction des Mines, à l'Inspection Générale des Mines (IGM), à la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM), à la Division Provinciale des Mines et au Service des Mines du ressort.

Les détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement sont tenus de publier et de transmettre mensuellement le Formulaire ad hoc, au Ministre ayant les Mines dans ses attributions, au Secrétariat Général des Mines, à la Direction de Métallurgie, à la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM), à la Direction des Mines, à la Direction de Protection de l'Environnement Minier, à la Division Provinciale des Mines et au Service des Mines du ressort avec copie à l'Inspection Générale des Mines (IGM) et au Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Substances Minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC).

Les Formulaires ad hoc, tenus conformément aux modèles visés à l'article 1^{er} ci-dessus, sont transmis avant dix (10) jours du mois suivant celui considéré.

Seules la Direction des Mines, la Direction des Carrières ou la Direction de Métallurgie sont compétentes pour appliquer les dispositions de l'article 293 du Code Minier, selon les cas.

Article 5:

Toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté sont abrogées.

Article 6:

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 19 FEB 2024

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MODELE DE FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES TITULAIRES DES DROITS DE CARRIERES D'EXPLOITATION

Mois/Année

and

	Feuillet n°
Dénomination de l'entreprise	
Siege social	
Répartition du capital social	
Identité des associés	
Siege(s) d'exploitation	
N° des comptes bancaires (en RDC et à l'étranger)	
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	
N° RCCM	
Numéro d'Identification nationale	
Numéro Import-Export	
N° et période de validité du droit minier	
Date du début des travaux dans le Périmètre	
- Date de la certification de commencement de	Date de la certification de commencement des travaux de développement et de construction :
- Date de commencement des travaux d'extraction :	HOR in the contract of the con

FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES TITULAIRES DES DROITS DES CARRIERES D'EXPLOITATION

Date de paiement, N° notes de débit et de perception ainsi que le Montant payé des droits superficiaires annuels par carré :......

Nom(s) du (des) Chantier(s) de prov	Nom(s) du (des) Chantier(s) de provenance des produits de carrières:	Mois/Année:
Nature du (des) gisement(s)		
Nom de l'Usine de traitement		
Méthode(s) de Traitement utilisée(s)	The second section of the second seco	
Date de début de production		
Village/secteurou chefferie		
Territoire	for the contract of the contra	
Province	Exercise and a second contract of the second	

any ventes et exportations

Z	
Substance minérale (**)	1. Données relatives à la production, aux remes de la Quantité Vendue
Qualité	a la piou
Produite	ucuon, au
A l'intérieur (vente locale)	Quantite
A l'intérieur (vente locale) A l'extérieur (Exportation)	Quantité Vendue
A l'intérieur (vente locale)	Vale (en
A l'extérieur (exportation)	Valeur/Prix (en USD)
domicile+Pays et autres)	Références de l'acheteur
	Observations

^{(**) -} Produit marchand ou Substance minérale à préciser conformément à l'Arrêté Interministériel Mines-Finances portant réglementation de la commercialisation et de l'exportation des produits miniers marchands.

Il y aura autant des points qu'il y a des Produits marchands.

Feuillet No

2. Données relatives à la redevabilité (responsabilité et transparence)

2.1. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public et aux Organismes de l'Etat

		Montant (en IISD)	Observations
Z	Nature du Droit	INTOITEMENT (CO. CO.	
I	Droits de douane		
I.1.	Droit d'entrée		
I.2.	Droit de sortie		
I.3.	Droit d'accises		
I.4.	Redevances et Frais en rémunération des services rendus à l'exportation		
	Sous total I		
II.	Droits fiscaux		N° et date de la « Déclaration »
II.1,	Impôt sur les Bénéfices et Profits		Idem
11.2.	Impôt Professionnel sur les Prestations de services rendus par des l'ersonnes		
	physiques ou morales non établies en KLC		Idem
II.3.	Impôt Mobilier		Idem
11.4.	Impôt Professionnel sur les Kemunerations		Idem
II.5.	Impôt Exceptionnel sur les Rémunérations des Expatries		Idem
II.6.	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)		Idem
II.7.	Impôt Spécial sur les Profits Excédentaires (ou Super Profits)		Idem
11.8.	Impôt Spécial sur les plus-values de cession d'actions ou de parts sociales		
	Sous total II		

		Total 2.1	
		Sous total III	
Congo		Redevance de Suivi de Change	III.8.
Preuve de la Banque Centrale du			
Perception			
- N° et date de la Note de		(**^^) (Specifier en eclarant)	
Débit/Ministère X		Taxes, Droits et Redevailces dus ce payes a ranconse	III.7.
- N° et date de la Note	tres Ministères	De la company due et pavée à l'initiative des aut	
Perception		Mines (11.1) (opecifica cu commany)	
- N° et date de la Note de		Autres raxes, Drons et recuerant	111.6.
- N° et date de la Note de Débit	Ministère des	Redevance Miniere A Torror Devite et Redevances dus et pavés à l'initiative du Ministère des	III.5.
Idem		Droit superficiaire annuel par carre	III.4.
Idem		Contrat d'Option et de Traismission	
	modiation, de	Droit proportionnel pour Approbation et Enregistrement d'Amodiation, de	III.3.
Idem	1: 1: 30	Droit proportionnel pour Approbation et Enregistrement des Cessions	III.2.
Idem	Pessions	The state of the s	
Perception			
- N° et date de la Note de	,	Dtoit brobotnomiet bom ribbroganos 9	11.1
- N° et date de la Note de Débit	ypothèques	Droits non tiscaux Approhation et Enregistrement des Hypothèques	E
	(en USD)	Nature du Droit	Z
Observations	Montant		

industriels, la Taxe d'agrément des dépôts des explosifs, le Droit d'enregistrement des dragues, l'Agrément de boutefeux, etc. d'Octroi de la carte de travail pour étranger, la Taxe de Télécommunication, etc. installations classées de la catégorie 1A, la Taxe de Déboisement, la Taxe de pollution sur les installations classées de la catégorie 1A, le Droit (***) Notamment la Taxe sur l'Autorisation de minage temporaire, la Taxe sur les exportations des échantillons destinés aux analyses et essais (****) Notamment la Taxe d'implantation sur les installations classées des catégories 1A, la Taxe rémunératoire annuelle de l'environnement sur les

Feuillet N°

2.2. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés aux Entités Territoriales Décentralisées

	Notice	Montant (en USD)	Observations
7	TValuic		
	Impôt Foncier		
	The low Validation of the last		
•	Impor sur ics a criteries		
	Taxe spéciale de circulation routière		
	The Annual Concessions Minieres		
٠	Impol sur is ambernate are concessions summers.		
•	Impôt sur les Revenus Locatifs		
	Redevance minière		
	Total 2.2.		

2.3. Montant mensuel relatif aux engagements sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

ce qui suit : Donner le montant mensuel affecté au développement durable au profit des communautés affectées par l'activité minière. Il s'agira de bien distinguer

- Le montant mensuel décaissé dans la mise en œuvre des engagements souscrits conformément au cahier de charge;
- Le montant mensuel décaissé dans le cadre des travaux ayant bénéficié du financement de 0,3% du Chiffre d'affaires. (Dotation pour contribution aux projets de développement des communautés)

Eclater tour à tour chaque montant en fonction des différentes actions réalisées.



3. Total mensuel des Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public, aux Entités Territoriales Décentralisées et aux Organismes de l'Etat et des engagements de la responsabilité sociétale

Le Total mensuel est la somme des Totaux (2.1.), (2.2.) et (2.3.).

d'agrément au titre d'Entité de traitement. des Modèles des Formulaires ad hoc mensuels des activités des titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs Vu pour être annexé à l'Arrêté Ministériel N° 00070/CAB. MIN./MINES/01/2024 du 19 février 2024 portant établissement

Fait à Kinshasa, le 19 FEB 2024

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI

Ministre des Mines

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MODELE DE FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES TITULAIRES DES DROITS MINIERS D'EXPLOITATION

Mois/Année

and

8	ř	Feuillet n° :
Dénomination de l'entreprise		
iege social		2
Répartition du capital social		
dentité des associés		
iege(s) d'exploitation		
N° des comptes bancaires (en RDC et à l'étranger)		
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)		
N° RCCM		
Numéro d'Identification nationale		
Numéro Import-Export		
N° et période de validité du droit minier		
- Date de la certification de commencement d	Date de la certification de commencement des travaux de développement et de construction	Executive contract of the second contract of
- Date de commencement des travaux d'extraction Bate de commencement des travaux d'extraction gue le Montant pavé des droits s	- Date de commencement des travaux d'extraction	nuels par carré:
Jate de paiement, iv notes de debit et de percepuo	on among due re informatic base are arong puberassames and	

FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES TITULAIRES DES DROITS MINIERS D'EXPLOITATION

Province	Territoire	Village/secteur ou chefferie	Date de début de production	Méthode(s) de Traitement utilisée(s)	nt	Nom(s) du (des) Chantier(s) de provenance des minerais	
	E propieta de la companya del companya del companya de la companya					The contract of the contract o	Mois/Année:

1. Données relatives à la production aux ventes et exportations

N° ma Su min	
Produit marchand/ Substance minérale (**)	
Qualité/ Teneur (en %)	
Quantité Produite	
A l'intérieur (vente locale)	Quantito
A l'extérieur (Exportation)	Quantité Vendue
A l'intérieur A l'extérieur (vente locale) (exportation)	Valeur/Pri
A l'extérieur (exportation)	Valeur/Prix (en USD)
(Noms, domicile+Pays et autres)	Références de
Observations	•

^{(**) -} Produit marchand ou Substance minérale à préciser conformément à l'Arrêté Interministériel Mines-Finances portant réglementation de la commercialisation et de l'exportation des produits miniers marchands.

Il y aura autant des points qu'il y a des Produits marchands.

Feuillet N°

2. Données relatives à la redevabilité (responsabilité et transparence)

2.1. II , Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public et aux Organismes de l'Etat

Page 4 sur 6		Droit superficiaire annuel par carre	III.4.
Idem		Contrat d'Option et de Transmission	
	e	Droit proportionnel pour Approbation et Enregistrement d'Amodiation, de	111.3.
Idem		Droit proportionnel pour Approbation et Enregistrement des Cessions	1111 2
Idem			
Perception			
- N° et date de la Note de		Droit proportionnel pour Appropauon et Entregactement et entre la contraction de la	III.1.
- N° et date de la Note de Débit		Droits non fiscaux	III.
		Sous total II	
		Impôt Spécial sur les plus-values de cession à actions ou de paris sources	11.8.
Idem		Impôt Spécial sur les Profits Excedentaires (ou super raons)	II.7.
Idem		Taxe sur la Valeur Ajoutée (1 VA)	II.6.
Idem		neranous des	II.5.
Idem		Impôt Professionnel sur les Kemunerauous	II.4.
Idem		Impôt Mobilier	II.3.
Idem		physiques ou morales non etablies en KDC	
		Impôt Professionnel sur les Prestations de Services retidus Par de l'acceptance de l'acceptanc	II.2.
Idem		Impôt sur les Bénéfices et Profits	11.1.
N° et date de la « Déclaration »		Droits fiscaux	II.
		Sous total I	
		Redevances et Frais en rémunération des services relidus à l'exportante de l'e	1.4.
		Droit d'accises	I.3.
		Droit de sortie	I.2.
		Droit d'entrée	I.1.
		Droits de douane	I.
Observations	Montant (en USD)	Nature du Droit	Z
		Impôts, Taxes, Droits et Rédévallees dus ce payes au	Impôt

Redevance Minière Autres Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative du Ministère des Mines (****) (Spécifier en éclatant) Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative des autres Ministères (****) (Spécifier en éclatant) Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative des autres Ministères (****) (Spécifier en éclatant) Perception Preuve de la Banque Centrale Redevance de Suivi de Change Sous total III Total 2.1.

^(***) Notamment la Taxe sur l'Autorisation de minage temporaire, la Taxe sur les exportations des échantillons destinés aux analyses et essais

2.2. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés aux Entités Territoriales Décentralisées

	6.	<u>7</u>	4.	3.	2.	1	7		
Total 2.2.	Redevance minière	Impôt sur les Revenus Locatifs	Impôt sur la Superficie des Concessions Minieres	Taxe spéciale de circulation routiere	Impôt sur les Véhicules	Impôt Foncier	Mature	Noture	
								Montant (en USD)	
								Observations	

d'agrément des dépôts des explosifs, le Droit d'enregistrement des dragues, l'Agrément de boutefeux, etc. pour étranger, la Taxe de Télécommunication, etc. classées de la catégorie 1A, la Taxe de Déboisement, la Taxe de pollution sur les installations classées de la catégorie 1A, le Droit d'Octroi de la carte de travail (****) Notamment la Taxe d'implantation sur les installations classées des catégories 1A, la Taxe rémunératoire annuelle de l'environnement sur les installations

2.3. Montant mensuel relatif aux engagements sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Donner le montant mensuel affecté au développement durable au profit des communautés affectées par l'activité minière. Il s'agira de bien

- Le montant mensuel décaissé dans la mise en œuvre des engagements souscrits conformément au cahier de charge;
- Le montant mensuel décaissé dans le cadre des travaux ayant bénéficié du financement de 0,3% du Chiffre d'affaires. (Dotation pour contribution aux projets de développement des communautés)

Eclater tour à tour chaque montant en fonction des différentes actions réalisées.

3. Total mensuel des Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public, aux Entités Territoriales Décentralisées et aux Organismes de l'Etat et des engagements de la responsabilité sociétale

Le Total mensuel est la somme des Totaux (2.1.), (2.2.) et (2.3.).

d'agrément au titre d'Entité de traitement. des Modèles des Formulaires ad hoc mensuels des activités des titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs Vu pour être annexé à l'Arrêté Ministériel N° 00070/CAB. MIN./MINES/01/2024 du 19 février 2024 portant établissement

Fait à Kinshasa, le 19 FEB 2024

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI

Ministre des Mines

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



DETENTEURS D'AGREMENT AU TITRE D'ENTITE DE TRAITEMENT MODELE DE FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES

Mois/Année

		Feuillet N°
Denomination de l'Entreprise		
Siège social		
Siège d'Exploitation/de Production		
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)		
N° RCCM		
Numéro d'Identification nationale		
Numéro Import Export		
N° et date de l'Arrêté d'agrément		
En cas du renouvellement :		
Numéro et Date de l'octroi de l'Arrê	Numéro et Date de l'octroi de l'Arrêté du renouvellement en cours de validité :	
Date de fin de validité du renouvellement en cours de validité	ment en cours de validité :	
Niveau du renouvellement en cours de validité (n'eme renouvellement) Date de paiement, N° notes de débit et de perception ainsi que le Montant	Niveau du renouvellement en cours de validité (n'enverenouvellement) :	ce annuelle :
FORMULAIRE AD HOC MENS	FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES DETENTE DE TRAITEMENT	EURS D'AGREMENT AU TITRE D'ENTITE Mois/Année:
Nom(s) du (des) sites(s) de provenance des minerais/N° ZEA	minerais/N° ZEA :	
Nom de l'Usine de traitement		
Méthode(s) de Traitement utilisée(s)		
Date de début de production		
Village/secteurou chefferie		
Territoire		***************************************
Province		

Données relatives à la production, aux ventes et aux exportations

N° Produit Marchand/ Substance minérale (*)	Qualité/ (teneur en %)	Quantité vendue (en T) A l'intérieur A l'experience locale)	Yendue T) A l'extérieur (exportation	Valeur/Pr (en USD) A l'intérieur A l'	Valeur/Prix (en USD) Pintérieur A l'extérieur (vente (exportation)
			_	locale)	
				U	

(*) - Produit marchand ou substance minérale à préciser conformément à l'Arrêté Interministériel Mines-Finances portant réglementation de la commercialisation et de l'exportation des produits miniers marchands.

Il y aura autant des points qu'il y a des Produits marchands.

2. Données relatives à la redevabilité (à la responsabilité et à la transparence)

2.1. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public et aux Organismes de l'Etat

Z	Nature	Montant (en USD)	Observations
I	Droits de douane		
I.1.	Droit d'entrée		
I.2.	Droit d'accises		
I.3.	Redevances et Frais en rémunération des services rendus à l'exportation		
	Sous total I		
I.	Droits fiscaux		
II.1.	Impôt sur les Bénéfices et Profits		N° et date de la « Declaration »
II.2.	Impôt Professionnel sur les Prestations de services rendus par des		ldem
	Personnes physiques ou morales non établies en RDC		
11.3.	Impôt Mobilier		Idem
11.4.	Impôt Professionnel sur les Rémunérations		Idem

	Total 2.1.	
	Sous total III	
Congo	Redevance de Suivi de Change	III.5.
D. J. L. Banara Controls du	Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative des autres Ministères (***) (Spécifier en éclatant)	111.2.
Perception	fixation desdits droits (**) (Spécifier en éclatant)	
- No et date de la Note de	Mines conformément à l'Arrêté interministériel Mines-Finances portant	
- No et date de la Note de Debit	Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative du Ministère des	III.1.
10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Droits non fiscaux	III.
	Sous total II	
TACIL	Impôt Spécial sur les plus-values de cession d'actions ou de parts sociales	II.8.
Idem	Impôt Spécial sur les Profits Excedentaires (ou Super profits)	II.7.
Ĭdem	Taxe sur la Valeur Ajoutee (1 VA)	II.6.
Idem	THEORETS OF SOUTH AND ADDRESS OF THE PROPERTY	11
Idem	Impôt Excentionnel sur les Rémunérations des Expatriés	

que des produits d'exploitation artisanale, la Redevance annuelle pour entités de traitement et/ou de transformation et taillerie etc. le Frais de dépôt pour agrément d'Entité de traitement et/ou transformation, la Taxe sur l'autorisation de traitement ou de transformation des substances autres l'Autorisation d'exportation des produits miniers marchands : Or et Diamant, la Taxe sur les exportations des échantillons destinés aux analyses et essais industriels, (**) Notamment la Taxe sur l'autorisation d'achat des cassitérites, la Taxe sur l'autorisation d'achat des substances minérales autres que l'or et le diamant,

étranger, la Taxe de Télécommunication, etc. classées de la catégorie 1A, la Taxe de Déboisement, la Taxe de pollution sur les installations classées de la catégorie 1A, le Droit d'Octroi de la carte de travail pour (***) Notamment la Taxe d'implantation sur les installations classées des catégories 1A, la Taxe rémunératoire annuelle de l'environnement sur les installations

2.2. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés aux Entités territoriales décentralisées

Z	Nature du Droit	Montant (en USD)	Observations
-	Impôt Foncier		
2.	Impôt sur les Véhicules		
3.	Taxe spéciale de circulation routière		
4.	Impôt sur les Revenus Locatifs		
	Total 2.2.		

2.3. Montant mensuel relatif aux engagements sur la Responsabilité sociétale des Entreprises

Donner le montant mensuel affecté au développement durable au profit des communautés affectées par l'activité minière. Il s'agira de bien

- distinguer ce qui suit : Le montant mensuel décaissé dans la mise en œuvre des engagements souscrits conformément au cahier de charge;
- contribution aux projets de développement des communautés) Le montant mensuel décaissé dans le cadre des travaux ayant bénéficié du financement de 0,3% du Chiffre d'affaires. (Dotation pour

Eclater tour à tour chaque montant en fonction des différentes actions réalisées.

3. Total mensuel des Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public, aux Entités Territoriales Décentralisées et aux Organismes de l'Etat et des engagements de la responsabilité sociétale

Le Total mensuel est la somme des Totaux des points (2.1.), (2.2.) et (2.3.).

d'Entité de traitement. des Formulaires ad hoc mensuels des activités des Titulaires des droits miniers et/ ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs d'agrément au titre Vu pour être annexé à l'Arrêté Ministériel N° 00070/CAB. MIN./MINES/01/2024 du 19 février 2024 portant établissement des Modèles

Fait à Kinshasa, le 19 FEB 2024

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI

Ministre des Mines